

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20231207-DEL2023120702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Séance ordinaire du :</b> 7 décembre 2023	<b>Délibération n° 2023-12-07/02</b> Ressources humaines
---	---

Le 7 décembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 01/12/2023

**ETAIENT PRESENTS (27) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Mme David

**PRESENTS PAR PROCURATION (05) :**

M. Marcuzzo à M. Le Maire, Mme Roy à Mme Brasset, M. Studzinska à M. About, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Duranteau à Mme Jason

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (01) :**

M. Zakaria

**SECRETAIRE :** M. Surie

**OBJET :** Suppression d'emplois modifiant le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.542-1 à L.542-24,

VU le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** que compte-tenu des créations de postes, ainsi que des recrutements ou mobilités intervenus en cours d'année, il apparait nécessaire de procéder à la mise à jour annuelle du tableau des effectifs en supprimant 135 postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 correspondant à des vacances consécutives aux avancements de grade, à des créations de postes par anticipation permettant d'élargir les possibilités de recrutement, à des mobilités ou à des modifications de durée d'emploi, de statut, qui ont généré des recrutements sur d'autres grades ou durée d'emploi, statut, que ceux des agents partis,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 29 novembre 2023,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 29 novembre 2023,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**APPROUVE :** la suppression de 135 postes.

**ADOpte :** la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois	Ancienne situation	Nouvelle situation
Administrative	Attaché principal à temps complet	2	1
	Attaché à temps complet	17	12
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	9	2
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	9	2
	Rédacteur à temps complet	13	9
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	32	19
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	34	17
	Adjoint administratif à temps complet	27	14
Culturelle	Bibliothécaire à temps complet	1	0
	Bibliothécaire principal à temps complet	1	0
	Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1	0
	Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1	0
	Assistant de conservation à temps complet	2	1
	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	3	2
	Adjoint du patrimoine à temps complet	3	2
Technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	6	4
	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	5	4
	Technicien à temps complet	7	5
	Agent de maîtrise à temps complet	11	10
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	16	11
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	34	31
	Adjoint technique à temps complet	53	39
Animation	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	2	0
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	6	4
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	13	12
	Adjoint d'animation à temps complet	27	23
Sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	10	7
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet	2	1
	Educateur de jeunes enfants à temps complet	5	4

Médico- sociale	Puéricultrice hors classe à temps complet	2	1
	Puéricultrice de classe supérieure à temps complet	2	1
	Puéricultrice de classe normale à temps complet	3	2
	Infirmier de classe normale à temps complet	2	1
	Infirmier de classe supérieure à temps complet	2	1
	Infirmier en soins généraux à temps complet	2	1
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure à temps complet	2	1
	Infirmier en soins généraux hors classe à temps complet	2	1
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	17	16
	Assistant socio-éducatif à temps complet	5	3
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet	4	2
	Conseiller socio-éducatif à temps complet	3	1
	Conseillers socio-éducatif supérieur à temps complet	3	1
	Conseiller socio-éducatif hors classe à temps complet	3	1

**IMPUTE** : la dépense au chapitre 012 du budget,

**AUTORISE** : Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire,



Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



13 DEC. 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le : 14 DEC. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 14 DEC. 2023  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.